



Déclaration liminaire – CSA du 3 mars 2023

L'Unsa Education est sous le choc

Toujours sous le choc après qu'une enseignante soit décédée poignardée par un élève.

Toutes nos pensées vont à ses proches et à la communauté éducative à qui nous présentons toutes nos condoléances. Les premiers éléments connus de ce drame vont légitimement renvoyer aux questions de traitement de la santé mentale, aux moyens insuffisants donnés au système éducatif (médecins, infirmières, psychologues, assistantes sociales, AESH,...) et médico-social pour la prise en charge des élèves. Mais pour l'heure laissons l'enquête se faire et respectons la famille de la victime, sa mémoire avec tout le recueillement nécessaire. Le temps de l'analyse viendra après.

L'Unsa Education est aussi sous le choc de ces 51 fermetures de postes de ce projet de carte scolaire. On connaît déjà l'argument démographique qui va nous être présenté, par contre on oublie de rappeler que **les écoles françaises sont les plus chargées de l'Union européenne** (données du ministère). Comment peut-on ainsi nier la réalité de nos écoles et ne prendre en compte qu'un taux d'encadrement qui ne veut rien dire puisque, par exemple, il ne prend pas en compte les **enfants qui ont des troubles du comportement**, élèves dont le nombre explose en Bretagne faute de place en structures spécialisées.

Or, ces élèves sont très majoritairement dans les écoles publiques –seules à les accepter.

Ce projet de carte scolaire ne permet pas **l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des limitations d'effectifs prévus à 24 élèves en GS, CP et CE1.** En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement qui font cruellement défaut depuis la rentrée et mettent les écoles en difficulté. Autre conséquence de ces suppressions de postes : l'effort engagé depuis deux ans pour améliorer les temps de décharge de direction est désormais mis à l'arrêt alors que le travail engagé est loin d'être achevé.

Ce projet de carte scolaire ne permet pas de réabonder les RASED fragilisés par des choix budgétaires alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves des écoles.

Ce projet est totalement injustifiable pour l'UNSA Éducation et nous serons là pour défendre les écoles concernées par ce projet, un des pires qu'ait connu notre

département. L'Unsa Education demande depuis de nombreuses années une dotation spécifique pour l'enseignement bilingue. En effet, les ouvertures dans cette filière ne se faisant pas dans les mêmes conditions que dans le monolingue mais sur la même dotation, cela crée des tensions et de l'incompréhension au sein des écoles.

À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, **il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante.** Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

Pour l'UNSA Éducation, **le dialogue social est une des clés nécessaires à la réussite de l'École publique comme au progrès social.** Ainsi, l'UNSA Éducation avec son union interprofessionnelle l'UNSA, a à nouveau appelé à la mobilisation mardi 7 mars, faute de dialogue social sincère avec le plus haut sommet de L'État. **Nous redisons notre détermination à voir abandonné ce projet inutile et injuste de réforme sur les retraites.** Pour l'UNSA Éducation, comme pour l'ensemble des organisations syndicales et 70% de la population, cette réforme et sa mesure phare, **le report de l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans, est insupportable.** Le gouvernement comme le législateur doivent l'entendre et arrêter maintenant ce conflit délétère pour notre pacte social et démocratique.

S'agissant toujours du dialogue social, nous voulons également dénoncer les nouvelles tentatives de le contraindre dans notre ministère à l'occasion de la mise en place des CSA. **Nous rappelons ici solennellement que le 8^{ème} alinéa du préambule de la Constitution de 1946 dispose que « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ».** Rien ne pourrait justifier que cette disposition du texte fondateur de notre République, et premier en matière juridique, ne soit remis en cause. D'ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique, dans son titre premier dont l'intitulé nous a confirmé une hypocrisie certaine des pouvoirs publics, réaffirme « *promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics* ». Or, son article 1^{er} dispose que : « *Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de décisions individuelles dont la liste est établie par*

décret en Conseil d'État. » **En conséquence, il résulte que toute tentative de vouloir empêcher le vote des représentants élus des personnels dans les CSA sur les questions de carte scolaire serait une entrave manifeste inacceptable à cette garantie légale et constitutionnelle. Il vous revient de garantir que, dans toutes les instances qui sont placées sous votre responsabilité, ces dispositions soient respectées.**

L'UNSA Éducation tenait à aborder une autre problématique : **la dérive bureaucratique** de notre service public d'éducation, qui croule sous les **injonctions multiples et décousues autant que sous les enquêtes et autres évaluations pour nourrir sa communication politique**. Cette dérive dénoncée depuis plusieurs mois s'accélère encore depuis plusieurs semaines. Celle-ci provoque **une dangereuse perte de sens des métiers de l'Éducation nationale conduisant à de plus en plus de souffrance au travail des personnels, et par conséquent vraisemblablement moins de chances de réussite pour nos élèves, en particulier les plus fragiles**. Les syndicats de l'UNSA Éducation alertent solennellement. Il est urgent d'arrêter les plans, les réformes de réformes, les annonces grand-public, les enquêtes et autres évaluations qui ne veulent que donner l'illusion de l'action et faire oublier les dégâts de la précédente. **L'UNSA Éducation demande au ministère de reconnaître et faire valoir que les questions d'Éducation sont des questions complexes, qui demandent une autre temporalité et une autre méthode que la déstabilisation permanente.**

L'UNSA Éducation demande également au ministre de tenir sa promesse de reconnaissance financière et institutionnelle. **Il est urgent que le ministère revoie sa copie et referme clairement et définitivement la page jaunie du « travailler plus, pour gagner plus ».**

Pour l'UNSA Éducation, ces dérives sont inacceptables, notre employeur doit se confronter à la réalité d'un niveau de défiance, de souffrance et de colère qui fragilise dangereusement notre service public d'éducation.

Comme proposé au CSA A FS par l'Unsa Education,

Au vu de votre projet départemental de carte scolaire et la fermeture de 51 classes, l'Unsa Education du Finistère considère que les conditions de travail des personnels en seront impactées et dégradées. Les conditions d'enseignement, de prise en charge des élèves en difficulté, des élèves allophones, des enfants du voyage, et des élèves en inclusion. Ces nombreuses suppressions ne prennent nullement en compte ces problématiques pourtant essentielles.

Nous émettons donc l'avis d'annuler toutes ces fermetures et de réunir au plus vite le CSA départemental FS spécifiquement sur ce sujet.

Pour l'Unsa Education, Anne SEVEN.